

5 C.
Le Numéro

RÉDACTION & ADMINISTRATION
16, Rue du Croissant, Paris (2^e)
TÉLÉPHONE : 102-69
PUBLICITÉ : 110, Rue Réaumur — TÉLÉPHONE : 225-10
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

Directeur Politique :
JEAN JAURÈS

ABONNEMENTS	Paris, Seine et Seine-et-Oise	Départ ^s	Etranger
Un An	18 fr.	21 fr.	24 fr.
Six Mois	9 fr.	10 fr. 50	12 fr. 50
Trois Mois	4 fr. 50	5 fr. 25	6 fr.
Un Mois	1 fr. 50	1 fr. 75	2 fr.

Les abonnements sont payés D'AVANCE dans tous les bureaux de Poste.

5 C.
Le Numéro

ÉLECTIONS CANTONALES

La campagne électorale législative terminée, les Fédérations se sont trouvées sollicitées immédiatement à entreprendre une nouvelle campagne. Il s'est agi pour elles de disputer aux divers partis de la bourgeoisie les sièges de conseiller général et de conseiller d'arrondissement qui sont à pourvoir le dimanche 24 juillet, à l'occasion du renouvellement triennal, en tout trois mille et plus.

Sans doute les Fédérations ne présenteront pas de candidats dans chacun des trois mille cantons concernés. La pénurie de leurs ressources en hommes et en argent le leur défend pour le moment. Toutefois, il apparaît que jamais jusqu'ici elles n'auraient pour un cas analogue déployé une semblable activité et donné de telles preuves de vitalité et d'aideur.

On ne rencontrerait pas, en effet, je suis sûr, une seule Fédération qui ne présente au minimum deux ou trois candidatures. D'autre part, dans nombre de départements la lutte s'étend à la moitié et parfois à la totalité du champ de bataille.

Dans le Nord, la Fédération a investi 24 candidats pour le Conseil général et 30 candidats pour le Conseil d'arrondissement. Dans les Ardennes 16 camarades sont mis en ligne et 14 dans le Cher. Ils sont 12 en Saône-et-Loire et 12 pareillement dans la Haute-Vienne. Dans la Nièvre, dans le Rhône, nous en rencontrons 7. Inutile d'ajouter que ces chiffres sont pris uniquement comme exemples, car je n'entends pas dresser ici une liste, même approximative, des candidatures ratifiées par les Fédérations, beaucoup de celles-ci n'ayant pas, du reste, fait connaître encore par la voie de leur presse locale toute l'étendue de leur effort. Une statistique de ce genre, un tant soit peu complète ne sera possible que plus tard.

Mais, en tout cas, nous en voyons assez dès maintenant, comme je l'indiquais plus haut, pour affirmer que dimanche prochain nous assisterons à une imposante et réconfortante manifestation. Les candidats socialistes ne manquent pas aux électeurs ouvriers et paysans et ces derniers ne manqueront pas non plus aux candidats de leur classe et de leurs revendications.

Cette poussée n'aura peut-être pas toute l'ampleur et aussi tout le retentissement de la récente poussée qui s'est produite lors des élections législatives d'avril et de mai ; mais elle aura, par contre, des conséquences pour le moins aussi importantes et profondes.

Si les sièges cantonaux sont effectivement de conquête plus ardue que les sièges législatifs, si d'un autre côté ils apparaissent comme moins décoratifs que ces derniers, ils commandent peut-être plus sûrement les avenues du pouvoir et constituent autant de places fortes dont l'occupation est indispensable pour un parti qui entend gagner à ses idées et à sa cause l'ensemble de la démocratie. Et cela, me semble-t-il, pour les raisons que voici :

Le député est un personnage qui, de par ses fonctions mêmes est condamné à un absentéisme prolongé. Avec la meilleure volonté du monde, puisque son mandat l'appelle et le retient à Paris, il ne saurait demeurer en contact permanent et intime avec ses électeurs. Les intérêts dont il a charge aussi sont surtout des intérêts d'ordre général et dont ses électeurs par suite ne prennent souci réel que dans la mesure où ils sont déjà des socialistes conscients, des militants avertis et avisés.

Il n'en est pas de même du représentant d'un canton, tant au Conseil général qu'au Conseil d'arrondissement. Celui-ci, à l'ordinaire, continue à résider au milieu des citoyens qui l'ont désigné. Avec eux, il entretient des rapports journaliers et constants. De plus, les affaires de son ressort sont presque exclusivement des affaires locales, touchant aux intérêts les plus immédiats et les plus perceptibles, sinon les plus essentiels de ses mandataires.

Ayant demandé par télégraphie sans fil à M. Clemenceau, se trouvant en mer à Punta del Este, ce qu'il voudrait bien répondre aux questions sur l'affaire Rochette, il a répondu à la *Prensa*, par la même voie aérienne, les paroles textuelles que voici :

parti radical notamment, il ne sera pas difficile de nous rendre compte que ce dernier n'est devenu fraction dominante que du jour où sa puissance parlementaire s'est appuyée et étayée sur les assemblées départementales, largement pénétrées et enfin conquises. Cette conquête radicale des sièges cantonaux a commencé dès 1885. Depuis, elle s'est poursuivie inlassablement et c'est la détenté des mandats de cet ordre, dont il a fait du reste, soit dit en passant, si triste usage, qui a conféré au radicalisme, pendant quinze années, une sorte de maîtrise sur le suffrage universel et lui a valu à la Chambre des députés et au Sénat les majorités compactes que l'on sait.

Le Parti socialiste, pour son compte, s'il veut s'asseoir définitivement à son tour dans le pays et ne pas courir le risque qu'en maint endroit ses succès ne soient que d'un jour, est obligé au même effort, entraînant l'emploi de la même tactique.

Ces obligations hier déjà s'imposaient à lui ; elles s'imposent bien plus fortement aujourd'hui où nous sommes à la veille de transformations fondamentales dans les modes de consultations du suffrage universel. Avec le scrutin de liste venant, même amendé par la représentation proportionnelle, il faudra que l'action électorale de chaque Parti couvre l'étendue entière de chaque département. Or, comment le Parti socialiste tiendra-t-il le coup en l'occurrence s'il n'a pas dans tous les cantons de chaque département et dans les communes de chacun de ces cantons poussé au moins quelques racines, s'il est inconnu et calomnié, sans qu'il puisse même se défendre, ne serait-ce que dans la moitié, le tiers ou voire même le quart des nouvelles circonscriptions électorales ?

Ainsi apparaît, avec une évidence accrue, la nécessité pour notre Parti de mener sur le terrain cantonal une ardue campagne et grâce à elle de pénétrer jusque dans les plus reculés des hameaux.

LOUIS DUBREUILH.

AU MAROC

Est-ce que les coloniaux auraient trouvé le nouveau prétexte d'intervention au Maroc, qu'ils s'ingénient depuis des mois à faire naître ? Comme on sait, il y a eu, à la frontière algéro-marocaine, près de la rive droite de la Moulouya, une rencontre sanglante entre nos troupes et la tribu des Beni-Bou-Yahia. Il y a eu de notre côté une vingtaine de morts et de nombreux blessés ; et il n'est question dans les journaux que d'envois de renforts et de batteries d'artillerie.

Les *Débats*, qui ne sont pas très fouteux pour l'aventure marocaine et qui avaient blâmé à course du général Moïnier en plein Maroc, disent que cette fois, et dans la région d'Oujda, la France se bornait à défendre son droit et à mettre à la raison une tribu pillarde. Mais les *Débats* n'ont-ils pas été frappés de la simultanéité des mouvements à l'ouest et à l'est du Maroc ? Pendant que le général Moïnier follement s'engageait à l'Ouest, le général Lyauté, plus prudemment, plus discrètement, mobilisait à l'Est. Il y a eu, à coup sûr, entre généraux une émulation d'offensive. Le gouvernement est débordé aussi bien sur une frontière que sur l'autre, à Oujda comme dans la Chaouïa. Il a rappelé le général Moïnier. Il n'osera pas toucher au général Lyauté. Il est urgent en tout cas qu'il lui donne des ordres de prudence. Ce n'est pas seulement la colère des Marocains, c'est la susceptibilité des Espagnols que nous provoquerions en franchissant la Moulouya.

JEAN JAURÈS.

LE SCANDALE

Clemenceau avoue

MAIS IL NE SUFFIT PAS D'AVOUCER IL FAUDRA EXPLIQUER

L'*Intransigeant* a publié le télégramme qu'on va lire, lequel lui a été communiqué par la succursale de Paris de la *Prensa* de Buenos-Ayres.

16 juillet (soir).

Ayant demandé par télégraphie sans fil à M. Clemenceau, se trouvant en mer à Punta del Este, ce qu'il voudrait bien répondre aux questions sur l'affaire Rochette, il a répondu à la *Prensa*, par la même voie aérienne, les paroles textuelles que voici :

« Meilleurs remerciements ; je n'ai rien à ajouter aux déclarations de Monsieur Lépine. — CLEMENCEAU. »

Lépine a donc agi « par ordre ». Cela ne suffit pas d'ailleurs à l'excuser. Et Clemenceau devra s'expliquer sur l'inculpation déterminée qui est dirigée contre lui.

EN DEUXIEME PAGE :
LE PERSONNEL DU METROPOLITAIN.

LE GOUVERNEMENT EST DONC COMPLICE ?

Le Service télégraphique officiel à la disposition des frères Clemenceau

Hier, au poste central des télégraphes, un télégramme adressé à l'ancien président du Conseil, actuellement en voyage dans la République-Argentine, et émanant des frères de M. Clemenceau, a été expédié dans des conditions réellement extraordinaires.

Ce télégramme, venant de la place Beauvau, a été confié aux bons soins d'un sous-chef de section du poste central PAR L'INTERMÉDIAIRE DU SERVICE OFFICIEL.

Des instructions toutes particulières ont été données. Les voici :

Un employé « de confiance » devra être désigné pour transmettre ce télégramme, qui ne pourra être expédié que par la « voie de Cadix ».

L'employé sera rendu responsable des indiscrétions s'il y en a.

Un commis principal sera chargé de surveiller l'employé transmetteur.

Ce télégramme avait donc une importance particulière ?

Pour quelles raisons n'a-t-il pas suivi

la voie normale ? C'est-à-dire pourquoi n'a-t-il pas été taxé dans un bureau en passant par le service de lecture qui fonctionne au poste Central ?

Pourquoi a-t-il été prescrit d'employer exclusivement la « voie Cadix » ?

Cette voie ne fonctionne qu'à intervalles très éloignés et, d'une façon générale, les télégrammes destinés à emprunter cette voie, sont dirigés par Madrid.

Pourquoi en cette occasion exceptionnelle n'a-t-on pas mis à contribution le fameux câble « Brest-Dakar », connu pour l'économie qu'il fait réaliser et la rapidité et la sécurité qui sont ses atouts ?

Nous nous réservons le droit de donner ultérieurement le contenu de ce télégramme.

La commission d'enquête ne devrait-elle pas convoquer l'employé de confiance, le commis principal chargé de le surveiller, le sous-chef de section susmentionné et enfin ce fameux « service officiel » qu'on aurait tant de plaisir à connaître ?

L'Élection du XV^e

LES « RADICAUX » DE CHERIOUX ONT VOTE POUR LE REACTIONNAIRE D'ARAMON

La politique de M. Briand commence à porter ses fruits : les « républicains » qui le soutiennent peuvent en apprécier toute la saveur. Hier, la vieille circonscription de Chauvière, représentée pendant dix-sept années à la Chambre par ce vétérinaire blanc, ayant à choisir entre M. le comte Bertrand d'Aramon — personnification de la noblesse cléricale plus ou moins mitigée de haute finance juive — et le candidat sans peur et sans reproche du prolétariat organisé, Francis de Pressensé, a élu le bas démagogue réactionnaire.

Pour que les électeurs radicaux de M.

dans sa défaite — infiniment plus honorable certes que la triste victoire de son concurrent. Nous connaissons trop bien le noble courage dont il est capable pour douter un instant de l'égale d'âme avec laquelle il saura supporter cette défaite inique.

Jean LONGUET.

ELECTION LEGISLATIVE DU XV^e ARRONDISSEMENT DE PARIS. — 2^e CIRCONSCRIPTION.

Scrutin de ballottage	Voix
Citoyen de Pressensé, socialiste.	5.030
MM. d'Aramon, réactionnaire.	6.542
Bruport	194
Chérioux	37

Après le Congrès National

RECTIFICATIONS ET ADDITIONS

Dans le compte rendu discours de Hélène les chiffres qu'il a donnés du nombre total des coopérateurs français doivent être rectifiés ainsi : 670.000 (et non 494.000) faisant 228 millions d'affaires par an.

Nous devons rectifier encore le résultat du vote sur les deux motions de la façon suivante :

Pour la motion de la majorité de la Seine : 202 voix.

Pour la motion de la Haute-Vienne : 142 voix.

Abstentions : 9 ; 1 absent.

D'autre part, nous avons omis d'indiquer le vote à l'unanimité par le Congrès d'un vœu déposé par Tarbouriech en faveur de l'unité complète du mouvement coopérateur français.

Une Lettre de M. Gaudrion

Nous avons reçu à l'Humanité la lettre suivante adressée au citoyen Jaurès par M. Gaudrion.

Nous ne disons pas, nous nous contentons d'annoncer ce document à la commission d'enquête, dans le dossier de laquelle il mérite d'entrer.

Monsieur Jaurès,

J'étais présent à la séance de la Chambre des députés, hier 11 juillet, et j'ai admiré avec quelle indignation et quelle véhémence vous défendiez la Liberté individuelle, violée en la personne de M. Rochette.

Permettez-moi de vous dire que j'ai moins pris la façon cavalière avec laquelle vous avez fait bon marché de mon honneur, vous appuyant sur un jugement frappé d'appel qui, je l'espère, ne sera pas confirmé.

Vous avez dit aussi :

Le sieur Gaudrion, banquier, qui travaillait avec la police et l'épuration de Rochette, le vendit ce jour-là (21 mars), pour plus de 1.500.000 francs de titres et ainsi, par suite de la hausse subite de ces titres, a volé en deux jours 1.400.000 francs dans la poche des actionnaires. C'était le prix de l'assassinat.

Je vous réponds :

Monsieur Jaurès, vous mentez !! et je vous mets au défi d'apporter devant la commission d'enquête la preuve de ce que vous avez avancé.

GAUDRION.

Fête Coopérative

A la Revendication de Puteaux

La grande coopérative ouvrière, la Revendication de Puteaux, fidèle à son esprit unitaire et à son attitude de sympathie envers les deux organismes centraux de la coopération, recevait hier les délégués du Congrès national de l'Union coopérative de la rue Christine, qui se tient en ce moment à Paris.

La fanfare de la Revendication attendait les congressistes au bateau de Suresnes. C'est aux accents de l'*Internationale* que le cortège se mit en route et traversa les rues de Puteaux pour aboutir au siège central.

Après la traditionnelle visite des divers services : boulangerie, épicerie, mercerie, dépôt de charbons, etc., un apéritif d'honneur réunissait les délégués dans la grande salle de l'Assemblée générale. Sellier, président du conseil d'administration de la société, souhaita la bienvenue aux délégués, et successivement de Boyer, au nom de l'Union coopérative, et Boudias, délégué de la Bourse des

NOS NOUVEAUX ÉLUS

Pierre Myrens est né à Montauban, le 4 février 1861. Enfant du peuple, c'est à l'école primaire qu'il fit ses premières études. A 13 ans, il quitta l'école pour le bureau. Il fut petit clerc expéditionnaire chez M^r Jancholle, notaire à Montauban.



(Photo Manuel.)
PIERRE MYRENS

Mais cet enfant était plein d'énergie et du désir de savoir. A force de travail, à 16 ans, il obtenait une bourse d'externat au lycée Ingres, — à Montauban, toujours. Et deux ans plus tard, donnant un rare exemple de courage scolaire, il emlevait le baccalauréat des sciences.

Puis ce fut cette dure vie du prolétaire de l'enseignement secondaire qu'est la vie de répétiteur. Myrens passa ainsi par les lycées d'Agen, Albi, Toulouse. Résistant à l'existence déprimante qu'élevés et administration font au répétiteur, notre camarade sut préparer sa licence es-sciences physiques.

Et c'est comme professeur de physique et de chimie qu'il passa ensuite par divers collèges des académies de Toulouse, Montpellier, Bordeaux, Poitiers et Lille.

Son action socialiste militante avait été particulièrement intense, quand, professeur à Sarlat, il était membre de la Fédération de la Dordogne adhérente au P. S. de F.

Il fut candidat à Epernay (Marne) en 1906 et, passé au collège d'Abbeville, il fut candidat à Doullens (Somme) en 1909. Il faillit alors être élu.

Tout en restant professeur à Abbeville, il vint habiter Boulogne-sur-Mer, où il vint d'être élu au 2^e tour par 2.000 voix de majorité.

C'est une circonscription définitivement conquise pour le Parti ; elle ne saurait échapper désormais au propagandiste intraitable, au conférencier précis et clair, au doctrinaire sagace et averti qu'est Pierre Myrens.

E. POISSON.

On s'amuse à Avignon !

UNE BONNE FARCE AU 7^e GÉNIE

Oui, bien sûr, il y a de joyeux et hardis lurons au 7^e régiment du génie, en garnison dans la ville des papes. Au Ciel ne plaise, comme diraient les bigotes de la localité, que les autorités militaires mettent les mains sur ceux qui leur ont joué le tour pendable que voici :

Pendant la nuit du 10 au 11 de ce mois, ces bons compagnons, ces jolly fellows, comme diraient les Anglais, ont chapardé le tapis vert de la salle des rapports des officiers. Ils ont écrit dessus, en grandes lettres horribles : « A bas Biribi ! Vive Roussel ! Vive le 17^e ! Mort aux vaches du 7^e génie ! »

Et qu'ont-ils fait ensuite ? Ils ont fait de ce tapis vert terriblement pollué d'antimilitarisme une large bannière qu'ils ont attachée au paratonnerre dressé sur la tour de l'horloge de la caserne. Ni vu, ni connu, je l'embrouille.

Le lendemain matin, toute la smala des officiers entra en fureur à la vue de ce scandale qui désoyait toutes les rates des Avignonnais.

On boucla deux soldats suspects d'antimilitarisme et le « colon », qui, depuis ce jour-là, ne décoïre plus, les interrogea dans leur cellule. Il déploya toutes les ruses de la justice professionnelle pour leur tirer les vers du nez. Peines perdues ! Il fallut les relâcher.

En fin de compte, c'est l'adjudant qui a eu quatre jours pour avoir laissé traîner la clef de la salle des rapports. C'est le « chien du quartier » qui a écopé. Tout est bien qui finit bien !

A.-M. MAUREL.

Salaires et misères de Cheminots

Les Cochers, les Camionneurs, les Facteurs au service des Compagnies. — Journées interminables, gains modiques : 16 heures de travail, 4 fr par jour.

Les cheminots, rassemblés en maints meetings, ont signifié aux pouvoirs publics, aux Compagnies, leur volonté de conquérir le relèvement des salaires.

Pour déterminer une aussi vaste agitation, pour amener l'entente parfaite entre des organisations qui furent longtemps rivales, pour soulever en un mot les pacifiques, les disciplinés du rail, il faut des motifs graves. Nous avons exposé la situation des cheminots qui travaillent sur la voie, qui roulent dans les fourgons ou sur la locomotive. Continuons notre enquête : voyons les agents des omnibus, du camionnage et du factage.

Ayez donc la curiosité de demander à l'employé qui conduit à la gare les voyageurs ou qui les ramène à leur domicile, à quel taux ses services sont rémunérés, et durant combien d'heures ils se prolongent.

Le camarade vous répondra :

— Mes collègues et moi sommes rassemblés en deux équipes. Nous commençons notre besogne à quatre heures du matin, nous la terminons vers huit ou neuf heures du soir. Cela fait environ seize heures de travail. Ainsi besogne la première équipe.

La seconde travaille un peu moins. Elle commence sur le coup de six heures du matin, elle finit vers une heure (du matin, bien entendu). Mais elle s'interrompt trois heures ou trois heures et demie. Cela fait quinze heures de travail.

Mes collègues et moi gagnons, mensuellement, 125 ou 130 francs.

Le camionneur de la petite vitesse, lui, vous apporte la barrique de vin qu'à la saison des économies vous rangez dans votre cave. Cet agent n'a pas conquis tout de go la situation qu'il occupe « aux chemins de fer ». Il a gravi un à un les échelons de la hiérarchie, il a eu deux grades avant d'être camionneur. Il a d'abord été palefrenier. Rude métier : le matin, la journée commence à quatre heures. Elle devrait finir à quatre heures.

res du soir, mais elle se termine généralement à neuf, souvent à dix heures. Le repos hebdomadaire, c'est une invention inconnue des palefreniers. Ils gagnent tout de même 3 fr. 75 pour leurs seize heures quotidiennes. Mais quand les inondations les obligent à chômer, la Compagnie P.-L.-M. ne leur verse pas de salaires.

Ils ont de l'avancement : on les nomme stagiaires ; c'est une distinction qui ne donne pas droit à une paie supérieure, mais qui permet, plus tard, d'être *embriqué* et de verser à la caisse des retraites. A ce moment-là ils gagnent 115 et 120 francs par mois.

Quand il se produit des vacances, ils sont promus camionneurs. Alors ils reçoivent 125 francs. On en a vu même qui « touchaient » 145 francs après vingt-deux ans de service !

Les agents du factage (grande vitesse) sont logés à la même enseigne. Le cocher commence à sept heures du matin, finit à dix heures du soir, avec une pause de deux heures. On lui fait une retenue annuelle de 18 francs, en réparation des accidents qu'il peut causer en cours de route. Si cette éventualité se réalise, on le frappe en surplus d'une amende : 5 francs s'il s'agit d'un accident matériel ; 10 francs s'il s'agit d'un accident de personne. On lui donne le même salaire qu'aux agents du camionnage. 125 à 130 francs par mois sont les gains du facteur, qui a la responsabilité des valeurs dont il a la garde. La disparition d'un colis entraîne le paiement d'une redevance énorme à l'administration.

Telles sont leurs peines et tels sont les salaires. La vie est dure à Paris pour les travailleurs dont le budget repose sur une recette quotidienne de 4 francs !

Croyez-vous, actionnaires, que si l'entêtement de vos Compagnies, l'imprévoyance du gouvernement, obligent les cheminots à cesser le travail, ils n'auraient pas les sympathies du public ?

L.-M. BONNEFF.